

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

C3. Taille et structure des classes au secondaire I

Selon l'organisation actuelle du cycle d'orientation (CO), la répartition des élèves se fait dans trois regroupements ou sections (R1/CT, R2/LC et R3/LS) avec des effectifs par classe différents, visant à s'adapter à leurs besoins pédagogiques. Au 31 décembre 2025, il y a ainsi en moyenne 18,3 élèves par classe (hors élèves en intégration partielle) : 11,5 élèves en R1/CT, 16 élèves en R2/LC et 22,8 en R3/LS. Par rapport à l'année 2020, le CO compte 106 classes supplémentaires en 2025 pour faire face à la forte augmentation du nombre d'élèves (+1'800 élèves).

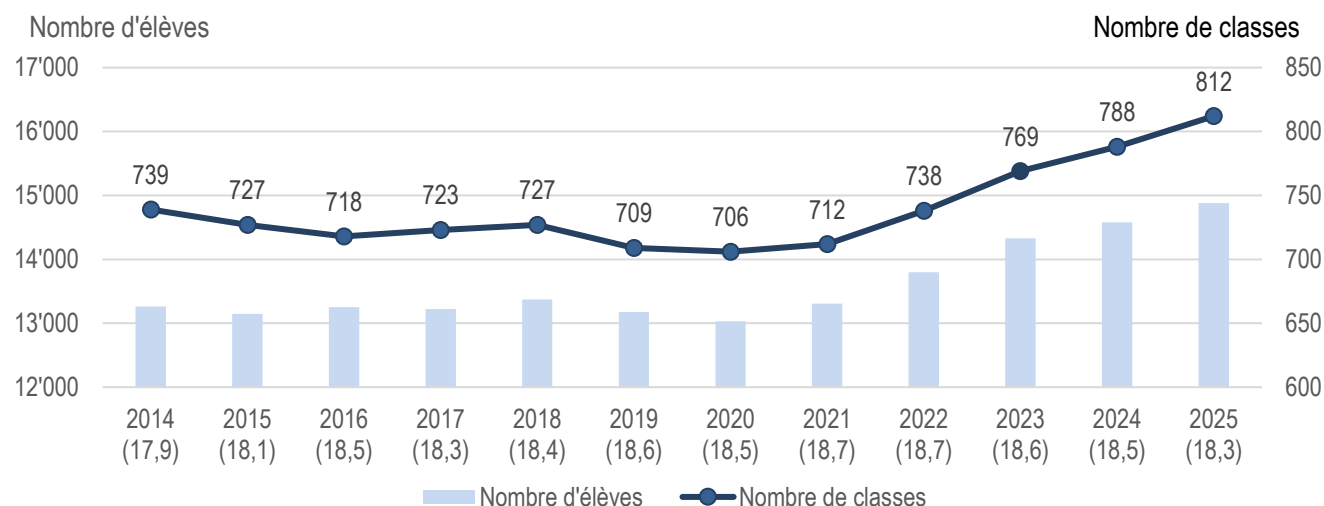
Le cycle d'orientation regroupe les 9e, 10e et 11e années de la scolarité obligatoire. Selon l'organisation en vigueur depuis la rentrée 2011, l'orientation des élèves en classe de 9e se fait dans trois regroupements échelonnés selon des exigences scolaires croissantes (R1, R2 et R3), en fonction de leurs moyennes annuelles en Français et Mathématiques, obtenues lors de la dernière année de l'enseignement primaire (8P). Le règlement du CO prévoit des effectifs par classe différents pour chacun de ces regroupements afin de s'adapter aux besoins pédagogiques des élèves et garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire.

Les 10e et 11e années sont, quant à elles, organisées en trois sections (communication et technologie [CT], langues vivantes et communication [LC], littéraire et scientifique [LS]) qui correspondent au prolongement des trois regroupements et conduisent à des possibilités de formations différentes au secondaire II. Un système de passerelles permettant à un certain nombre d'élèves d'avoir un transfert promotionnel (en cours ou en fin d'année scolaire) vers un regroupement ou une section à exigences scolaires supérieures fait partie intégrante de cette organisation, afin de garantir un parcours adapté à chacune et chacun. Une réorientation vers un regroupement ou une section à exigences moindres peut également intervenir en cas de difficultés de l'élève.

Face à une augmentation de plus de 1'800 élèves entre 2020 et 2025, le CO compte 106 classes de plus

Au 31 décembre 2025, les 14'878 élèves du CO se trouvaient dans 812 classes de 19 établissements, ce qui équivaut à une moyenne globale de 18,3 élèves par classe. Ce nombre global moyen a varié de 17,9 à 18,7 élèves par classe au cours de la période 2014-2025. Il dépend du nombre de classes ouvertes et des effectifs scolarisés, mais également de la répartition des élèves dans les différentes filières, puisque celles-ci n'ont pas les mêmes effectifs réglementaires. Depuis 2020, année où les effectifs du CO ont été les plus faibles avec la présence de trois volées « creuses » d'élèves découlant de l'introduction du concordat HarmoS (voir plus bas *Pour comprendre ces résultats*), les effectifs du CO n'ont cessé de progresser : en 2025 le CO accueille ainsi plus de 1'800 élèves supplémentaires par rapport à 2020. Pour faire face à cette augmentation le CO compte, en 2025, 106 classes de plus qu'en 2020 (voir **C3.a**).

C3.a Nombre d'élèves et de classes dans l'enseignement secondaire I au 31 décembre, 2014-2025



N.B. : 2014 est la première fois où toutes les années de scolarités (9e, 10e et 11e) sont concernées par l'organisation actuelle en trois regroupements/sections. Sous l'année figure entre parenthèses le nombre moyen d'élèves par classe, toutes filières confondues. Si l'on exclut les classes d'accueil et les classes ateliers qui ont des effectifs nettement plus petits, le nombre moyen d'élèves par classe est, en 2025, de 19,3 élèves (nombre publié dans les comptes de l'Etat), avec une variation de 18,7 à 19,6 élèves par classe au cours de la période 2014-2025.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

On notera que, parmi les effectifs du CO, on comptabilise des élèves dont l'accueil en classe régulière est seulement à temps partiel. Au 31 décembre 2025, c'est le cas de 56 élèves ayant une intégration dans 48 classes régulières du CO pendant quelques périodes, tout en fréquentant principalement une classe intégrée du CO (voir *Annuaire statistique, tableau T15.02.1.03*). Si l'on ne comptabilise pas les élèves en intégration partielle, l'effectif global moyen des classes, au 31 décembre 2025, reste globalement de 18,3 élèves.

Fin 2025, les 812 classes se répartissent de la manière suivante : 683 classes ordinaires, 53 classes composées d'élèves au profil ordinaire et d'élèves ayant un profil sport-arts-études (SAE), 67 classes d'accueil pour les élèves non francophones lors de leur arrivée dans le canton (dont quatre en immersion, voir [Pour comprendre ces résultats](#)) et 9 classes ateliers. Les classes ordinaires-SAE existent depuis la rentrée 2020 avec la mise en place du nouveau dispositif SAE. Ces classes multi-filières accueillent à la fois des élèves au profil ordinaire et des élèves au profil SAE, c'est-à-dire pratiquant une discipline sportive à un niveau régional ou national, ou une discipline artistique individuelle de manière intensive. À l'exception d'une classe de 11e CT/atelier qui compte deux élèves au profil SAE, ces classes ordinaires-SAE accueillent principalement des élèves de R3/LS.

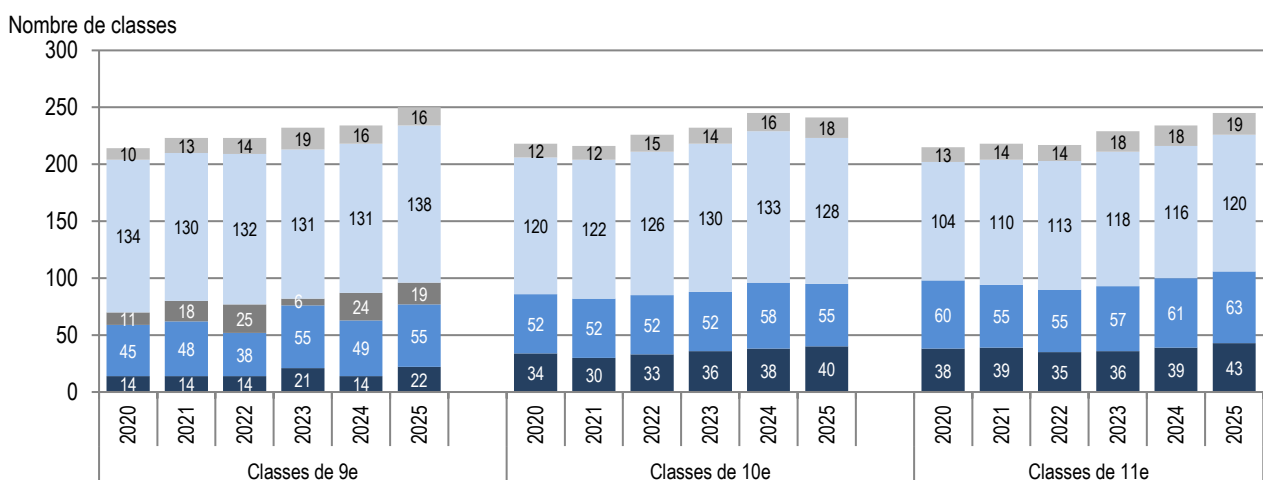
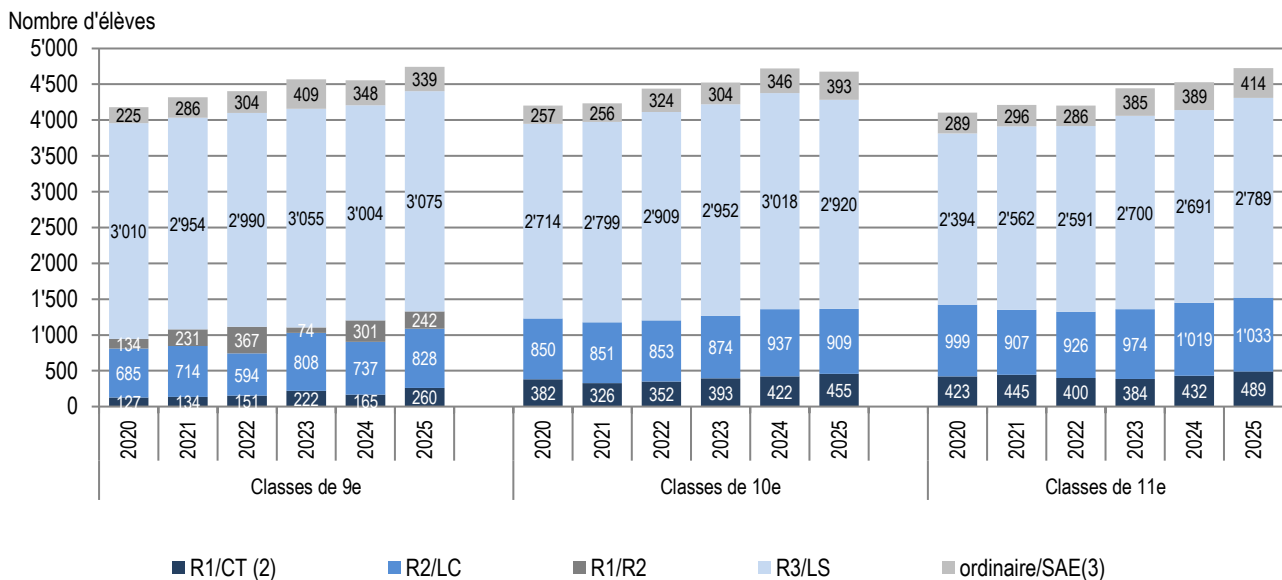
L'évolution du nombre de classes des différentes filières est en lien avec :

- la taille plus ou moins importante des cohortes d'élèves arrivant au CO,
- l'orientation dans les différents regroupements à l'issue de la 8P (voir fiche [D2 Transitions entre le primaire et le secondaire I](#)).
- le fait qu'il y a en général un peu plus de parcours sélectifs (réorientations de R3/LS en R2/LC) que de parcours promotionnels (réorientations de R2/LC en R3/LS) entre la 9e et la 11e (voir fiche [D3 Transitions à l'intérieur du secondaire I](#)).

En ce qui concerne l'orientation des élèves à l'issue de la 8P, depuis la mise en place de la structure actuelle du CO, les élèves allaient de plus en plus souvent en 9e R3, mais ces cinq dernières années les orientations en R1 et R2 ont augmenté alors que celles vers le regroupement 3 ont légèrement diminué (voir la fiche [D2](#)). En 2025, on observe ainsi une augmentation plus soutenue du nombre d'élèves se trouvant en 9e avec un profil R1 ou R2 (+130 élèves environ et +9 classes par rapport à 2024) qu'en filière à exigences scolaires élevées (+60 élèves et +7 classes en R3 ou en classes ordinaires-SAE).

En termes de cohortes d'élèves, et hors classes d'accueil ou ateliers, ce sont principalement les effectifs de 9e et 11e année qui ont le plus augmenté entre 2024 et 2025 (respectivement +189 et +194 élèves) alors que les effectifs ont diminué de 46 élèves en classe de 10e (voir [C3.b](#)).

C3.b Nombre d'élèves⁽¹⁾ et de classes dans l'enseignement secondaire I au 31 décembre, selon l'année, le regroupement ou la section, 2020-2025



N.B. Hors classes d'accueil, classes ateliers.

⁽¹⁾ Hors élèves en intégration partielle (48 en 2020, 60 en 2021, 37 en 2022, 47 en 2023, 67 en 2024 et 56 en 2025).

⁽²⁾ Y compris classes mixtes 11e CT/atelier (5 en 2020, 6 en 2021, 8 en 2022, 5 en 2023, 4 en 2024 et 3 en 2025).

⁽³⁾ Y compris une classe mixte 11e CT/atelier/SAE en 2025.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Par rapport à 2020, le nombre de classes a augmenté de 19 classes dans la filière R1/CT soit +22%, de 16 classes dans la filière R2/LC soit +10%, et de 8 classes pour les classes multi-filières de 9e R1/R2, soit +73% (voir **C3.c**). Ces dernières, instaurées à la rentrée 2020, visent à optimiser les ressources lorsqu'il n'y a pas assez d'orientations d'élèves en 9e R1 à l'issue de la 8P pour ouvrir une classe de ce type et éviter de déplacer les élèves dans un autre CO. Les classes de 9e R1/R2 sont présentes dans huit établissements en 2025.

Sur la même période, le nombre de classes de la filière R3/LS a augmenté de 28 classes (+8%). Si l'on prend en considération les classes ordinaires-SAE qui accueillent principalement des élèves de R3/LS (c'est-à-dire hors classe de 11e CT/atelier/SAE), on comptabilise au total un supplément de 45 classes à exigences scolaires élevées en 2025, soit une augmentation de +11% par rapport à 2020.

C3.c Nombre d'élèves et de classes dans l'enseignement secondaire I au 31 décembre, selon le regroupement ou la section, 2020, 2024 et 2025

	Nombre d'élèves (hors intégration partielle) ⁽¹⁾					Nombre de classe				
	2020	2024	2025	Variation 2020-2025	Variation 2024-2025	2020	2024	2025	Variation 2020-2025	Variation 2024-2025
Regroupement 1 (R1) Section communication et technologie (CT) ⁽²⁾	932	1'019	1'204	+272	+185	86	91	105	+19	+14
Regroupement 2 (R2) Section langues vivantes et communication (LC)	2'534	2'693	2'770	+236	+77	157	168	173	+16	+5
Classes 9e R1-R2	134	301	242	+108	-59	11	24	19	+8	-5
Regroupement 3 (R3) Section littéraire et scientifique (LS)	8'118	8'713	8'784	+666	+71	358	380	386	+28	+6
Classes ordinaires/sport-art-études (SAE) ⁽³⁾	771	1'083	1'146	+375	+63	35	50	53	+18	+3
Classes entières SAE ⁽³⁾	50			-50	+0	3			-3	
Classes d'accueil à plein temps	381	604	586	+205	-18	45	62	63	+18	+1
Classes d'accueil en immersion ⁽⁴⁾	0	32	38				3	4		+1
Classes ateliers ⁽⁵⁾	65	68	52	-13	-16	11	10	9	-2	-1
Total	12'985	14'513	14'822	+1'837	+309	706	788	812	+106	+24

N.B. Comme pour la plupart des graphiques ou tableaux de cette fiche, les données des années 2014 à 2025 sont disponibles dans le classeur Excel C3 sur la page des [Repères et indicateurs statistiques \(RIS\)](#).

⁽¹⁾ Les élèves en intégration partielle (48 en 2020, 67 en 2024 et 56 en 2025) ont une scolarité principale dans l'enseignement spécialisé et connaissent une intégration durant quelques périodes au cours de la semaine dans l'enseignement régulier.

⁽²⁾ Y compris des classes mixtes 11e CT/atelier (5 en 2020, 4 en 2024 et 3 en 2025).

⁽³⁾ Un nouveau dispositif sport-art-études a été mis en place à la rentrée 2020 (voir [Pour comprendre ces résultats](#)) ; ces classes accueillent principalement des élèves de R3/LS, mais en 2025 cela concerne également une classe de 11e CT/Atelier dans laquelle se trouvent deux élèves ayant un profil sport-arts-études.

⁽⁴⁾ Un nouveau dispositif d'accueil en immersion est en test depuis 2022 dans quelques établissements (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

⁽⁵⁾ Les classes ateliers s'adressent aux élèves en grande difficulté scolaire qui accomplissent la dernière année de leur scolarité obligatoire et ont besoin d'un programme spécifique et d'un encadrement approprié pour compléter leur bagage scolaire en lien avec un projet professionnel. Elles ou ils peuvent être dans des classes mixtes 11e CT/atelier (15 élèves en 2020, 13 en 2024 et 15 en 2025).

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Le nombre moyen d'élèves par classe est en augmentation dans la filière R1/CT, notamment en 9e

Compte tenu de l'organisation actuelle du CO, le nombre moyen d'élèves par classe diffère selon le regroupement ou la section : 11,5 élèves dans le regroupement 1 et la section CT considérés dans leur ensemble, 16 élèves en R2/LC et 22,8 élèves en R3/LS (voir **C3.d**). Dans les classes composées à la fois d'élèves au profil ordinaire et d'élèves au profil SAE, on compte en moyenne 21,6 élèves. Les classes de 9e R1/R2 ont en moyenne 12,7 élèves, c'est-à-dire une taille intermédiaire entre celle des classes de 9e R1 (11,8 élèves en moyenne) et celle des classes de 9e R2 (15,1 élèves en moyenne).

Toutes années de scolarité (AdS) confondues, le nombre moyen d'élèves par classe dans les filières R1/CT a augmenté de +0,6 élève entre 2020 et 2025 (voir **C3.e**). Compte tenu de la hausse des effectifs en 9e R1, l'augmentation a été plus soutenue avec près de 3 élèves supplémentaires dans ce type de classe (passé de 9,1 élèves en 2020 à 11,8 élèves en 2025). Le nombre moyen d'élèves par classe reste très stable dans la filière R3/LS, se situant un peu en-dessous de 23 élèves par classe. Avec 16 élèves en moyenne par classe, la filière R2/LC affiche en 2025 l'une des valeurs les plus basses depuis 2014.

C3.d Nombre moyen d'élèves⁽¹⁾ par classe dans l'enseignement secondaire I au 31 décembre, selon l'année de scolarité (AdS), le regroupement ou la section, 2025

	9e année	10e année	11e année	Ensemble
Regroupement 1	11.8			11.5
Section CT ⁽²⁾		11.4	11.4	
Regroupement 2	15.1			16.0
Section LC		16.5	16.4	
Classes 9e R1/R2	12.7			12.7
Regroupement 3	22.3			22.8
Section LS		22.8	23.2	
Classes ordinaires-SAE ⁽³⁾	21.2	21.8	21.8	21.6
Classes d'accueil plein temps ⁽⁴⁾				9.3
Classes d'accueil en immersion ⁽⁵⁾				9.5
Classes ateliers ⁽⁶⁾			5.8	5.8

N.B. Les données pour les années 2014 à 2024 figurent dans le classeur Excel sur la page des *Repères et indicateurs statistiques (RIS)*.

⁽¹⁾ Hors élèves en intégration partielle.

⁽²⁾ Y compris classes mixtes de 11e CT/atelier.

⁽³⁾ Ces classes regroupent principalement des élèves de R3/LS ; y compris une classe mixte 11e CT/atelier/SAE en 2025.

⁽⁴⁾ Certaines classes d'accueil regroupent des élèves de 9e et 10e, de 10e et 11e, voire des trois années de scolarité. La taille de ces classes est donc présentée sans distinction d'année de scolarité.

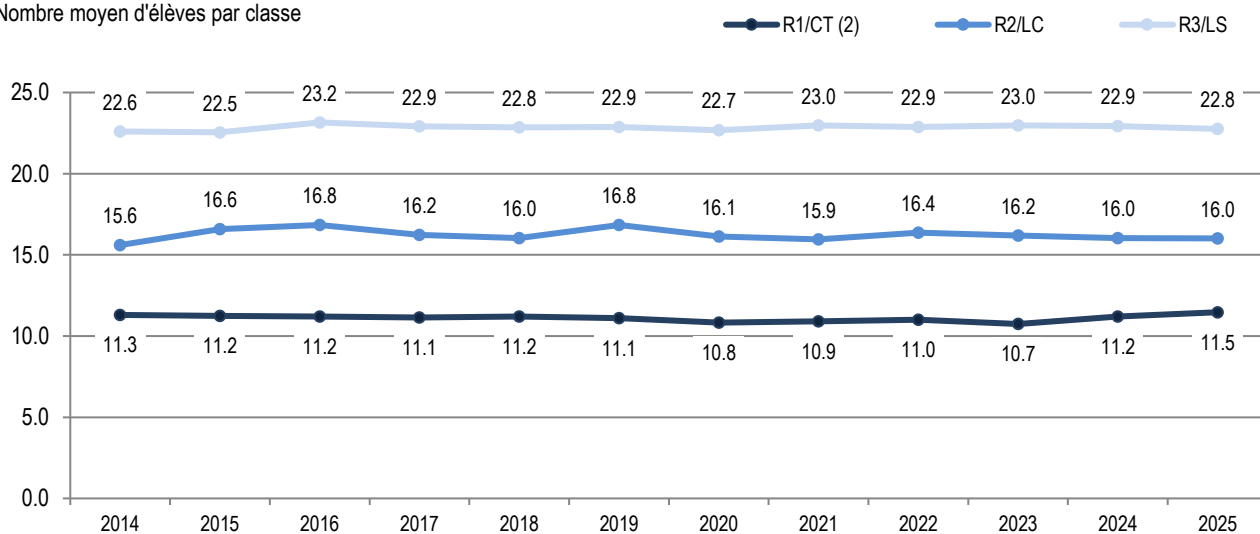
⁽⁵⁾ Un nouveau dispositif d'accueil en immersion est en test depuis 2022 dans quelques établissements (voir *Pour comprendre ces résultats*).

⁽⁶⁾ Les classes ateliers s'adressent aux élèves en grande difficulté scolaire qui accomplissent la dernière année de leur scolarité obligatoire et ont besoin d'un programme spécifique et d'un encadrement approprié pour compléter leur bagage scolaire en lien avec un projet professionnel. Elles ou ils peuvent être dans des classes mixtes CT/atelier.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

C3.e Nombre moyen d'élèves⁽¹⁾ par classe dans l'enseignement secondaire I au 31 décembre, selon le regroupement ou la section, 2014-2025

Nombre moyen d'élèves par classe



⁽¹⁾ Hors élèves en intégration partielle.

⁽²⁾ Y compris classes mixtes 11e CT/atelier.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Des départs et des arrivées d'élèves tout au long de l'année

Il est important de souligner que ces nombres moyens d'élèves par classe correspondent à un état de situation au 31 décembre. Le processus d'orientation des élèves en cours d'année, pour s'adapter au mieux à leurs besoins, peut avoir une influence sur la taille des classes tout au long de l'année. C'est également le cas des mouvements d'élèves liés à d'autres événements : déménagements à l'intérieur du canton, migrations avec l'extérieur du canton, départs vers l'enseignement privé. On observe ainsi qu'environ 500 élèves du CO ont changé de classe entre le 15 septembre 2025 et le 31 décembre 2025 (environ 220 en 9e, 140 en 10e et 140 en 11e).

Pour environ 380 de ces élèves, il s'agit d'un changement dans un but promotionnel en passant dans une classe de niveau d'exigences immédiatement supérieur, et dans moins d'une trentaine de cas il s'agit d'un changement d'établissement du CO. S'ajoute en outre, au cours du premier trimestre, l'arrivée en provenance de l'extérieur du canton d'environ 180 élèves dont la scolarisation s'est faite dans les différentes classes régulières. En parallèle, une septantaine d'élèves ont quitté le

CO après la rentrée (déménagement hors du canton ou départ dans une école privée). Ces arrivées et départs d'élèves en cours d'année ne concernent pas nécessairement les mêmes établissements et ont un impact sur les effectifs qui sont comptabilisés au 31 décembre.

À titre d'exemple, une classe de 9e R2 ne compte que 11 élèves au 31 décembre 2025. Elle avait un effectif de 17 élèves à la rentrée scolaire et six élèves ont bénéficié d'une réorientation promotionnelle en 9e R3 avant le 31 décembre. Inversement, certaines classes dépassent au 31 décembre les maxima prévus par le règlement, alors que ce n'était pas le cas lors de la rentrée scolaire. Par exemple, une classe de 10e LC compte 20 élèves au 31 décembre 2025. Elle avait démarré l'année scolaire avec 18 élèves ; au cours du premier trimestre, elle a accueilli deux élèves bénéficiant d'une réorientation promotionnelle depuis deux classes de 10e CT du même établissement.

Ces exemples illustrent les mouvements au sein du CO sur une même année scolaire, dans le cadre du système de passerelles. Le fait que certaines classes dénombrent, à certains moments, des effectifs pouvant être considérés comme trop faibles ou au contraire trop élevés, est la contrepartie de la souplesse du système visant à réorienter chaque élève dans la filière qui lui convient le mieux durant son parcours au secondaire I. Cette souplesse peut cependant entrer en tension avec l'optimisation du remplissage des classes.

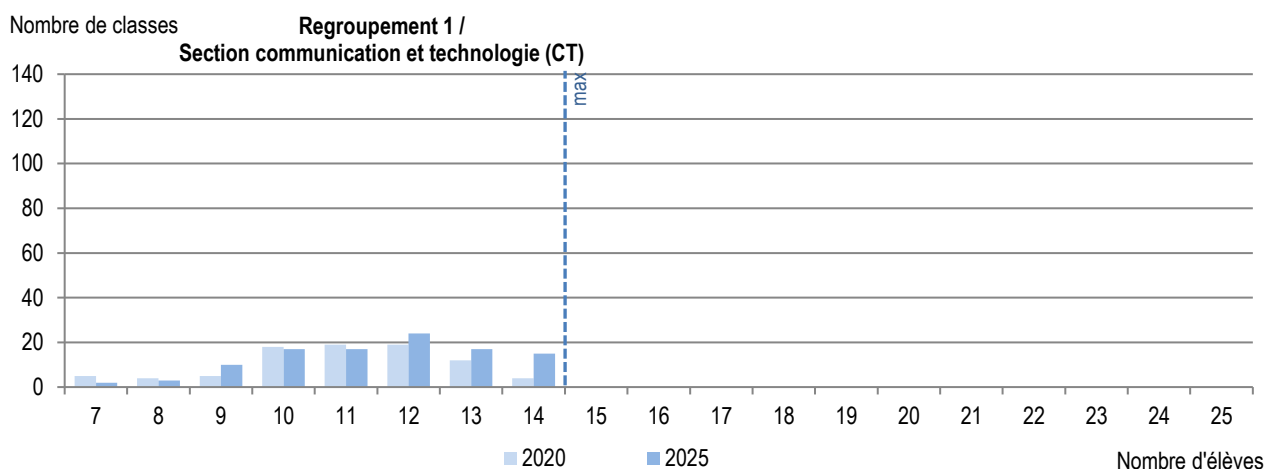
Les classes de R2/LC, situées au carrefour des transitions promotionnelles ou sélectives des élèves (arrivées ou départs de R1/CT ou de R3/LS), sont probablement celles dont les effectifs et la composition sont le plus susceptibles de fluctuer au cours de l'année scolaire, et notamment au premier trimestre. Cela peut expliquer la plus forte variation du nombre moyen d'élèves par classe observé au 31 décembre pour cette filière au fil des années (voir **C3.e**).

Plus des trois-quarts des classes de R3/LS ont entre 22 et 24 élèves

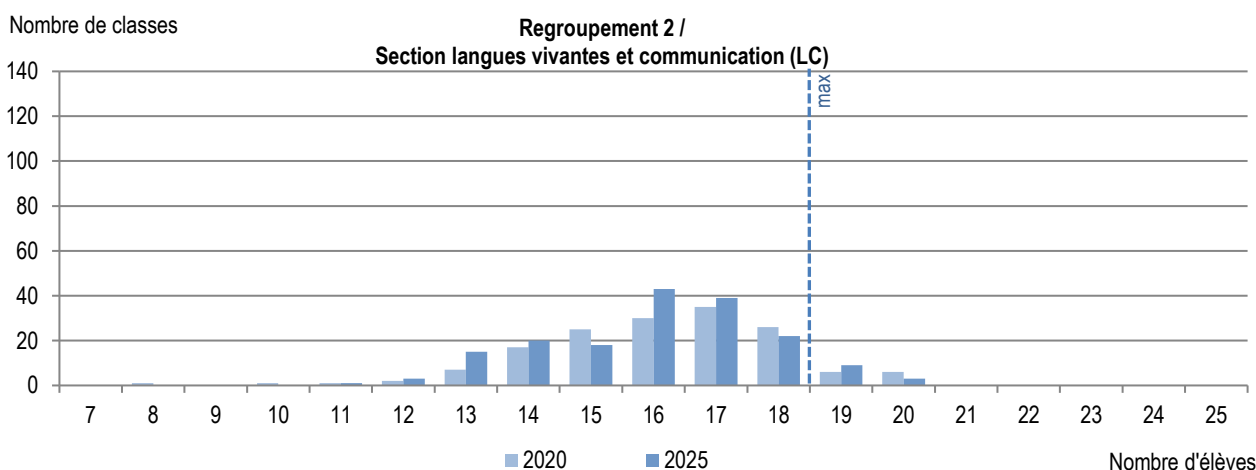
Au 31 décembre 2025, 70% des classes de R1/CT ont un effectif compris entre 11 et 14 élèves (voir **C3.f**). Le taux est assez similaire pour les classes de R2/LC ayant un effectif compris entre 15 et 18 élèves. Plus des trois quarts des classes de R3/LS ont, quant à elles, entre 22 et 24 élèves. Quelques classes s'écartent toutefois de ces fourchettes, la taille des classes variant de 11 à 20 élèves en R2/LC et de 17 à 25 élèves en R3/LS.

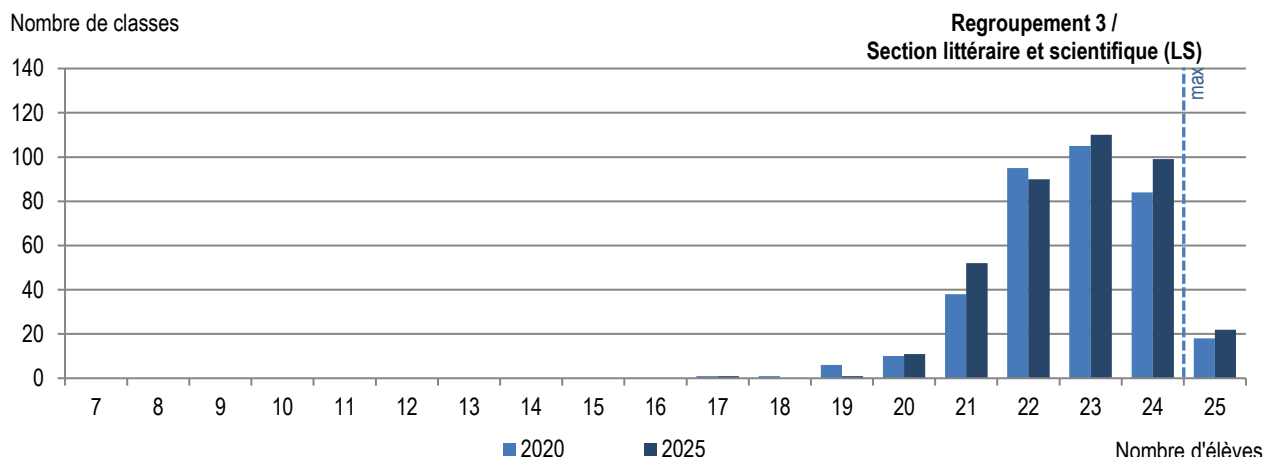
Au 31 décembre 2025, 70% des classes de R1/CT ont une marge d'au moins 2 élèves par rapport aux maxima d'élèves par classe fixés par le règlement ; c'est le cas de 58% des classes de R2/LC et de 40% des classes de R3/LS.

C3.f Variation de la répartition des classes de l'enseignement secondaire I, selon la taille des classes au 31 décembre⁽¹⁾, le regroupement ou la section, 2020 et 2025



N.B. Y compris classes mixtes 11e CT/ateliers (5 en 2020 et 3 en 2025).





⁽¹⁾ Hors élèves en intégration partielle (48 en 2020 et 56 en 2025).

Lecture du « max » : les effectifs des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser ce maximum en moyenne sur l'année.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Baisse du nombre de classes ayant un nombre d'élèves supérieur aux maxima prévus

La part des classes qui atteignent au 31 décembre 2025 les maxima fixés par le règlement (sans les dépasser) est globalement de 20% : 14% en R1/CT, 13% en R2/LC et 26% en R3/LS (voir **C3.f** et **C3.g**).

Au total, une trentaine de classes du CO, soit 5% d'entre elles, dépassent au 31 décembre les maxima (voir **C3.f** et **C3.h**). Si le dépassement des maxima ne se rencontre quasi jamais en R1/CT, il concerne en revanche 12 classes de R2/LC qui comptent 19 ou 20 élèves au 31 décembre 2025 (soit 7% des classes et 8% des élèves de R2/LC). Vingt-deux classes de R3/LS comptent 25 élèves (soit 6% des classes et des élèves de R3/LS). En termes d'évolution dans le temps, la proportion de classes dépassant au 31 décembre les maxima prévus a fortement diminué en 2025 puisqu'elle a été presque divisée par deux depuis 2023.

Rappelons par ailleurs que c'est en moyenne sur l'année que ces maxima ne doivent, en principe, pas être dépassés. Cela n'exclut pas qu'ils puissent l'être à certains moments de l'année, selon la possibilité plus ou moins forte d'affecter certains élèves à un autre établissement du CO, en fonction des zones de recrutement.

C3.g Proportion de classes atteignant le maximum réglementaire⁽¹⁾ au 31 décembre, selon le regroupement ou la section, 2020-2025

	Nombre de classes						En % du nombre total de classes de la filière					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
R1/CT ⁽²⁾	4	7	8	10	11	15	5%	8%	10%	11%	12%	14%
R2/LC	26	20	26	28	29	22	17%	13%	18%	17%	17%	13%
R3/LS	84	116	106	119	113	99	23%	32%	29%	31%	30%	26%
Ensemble	114	143	140	157	153	136	19%	24%	23%	25%	24%	20%

⁽¹⁾ Hors élèves en intégration partielle.

⁽²⁾ Y compris classes mixtes 11e CT/ateliers.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

C3.h Proportion de classes dépassant le maximum réglementaire⁽¹⁾ au 31 décembre, selon le regroupement ou la section, 2020-2025

	Nombre de classes						En % du nombre total de classes de la filière					
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2020	2021	2022	2023	2024	2025
R1/CT ⁽²⁾	0	0	2	2	0	0	0%	0%	2%	2%	0%	0%
R2/LC	12	13	13	24	12	12	8%	8%	9%	15%	7%	7%
R3/LS	18	23	19	35	27	22	5%	6%	5%	9%	7%	6%
Ensemble	30	36	34	61	39	34	5%	6%	6%	10%	6%	5%

N.B. Les maxima ne doivent en principe pas être dépassés en moyenne sur l'année, ce qui n'exclut pas qu'ils puissent l'être à certains moments de l'année.

⁽¹⁾ Hors élèves en intégration partielle.

⁽²⁾ Y compris classes mixtes 11e CT/ateliers.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Odile Le Roy-Zen Ruffinen
(éd. S. Najjar)

Pour en savoir plus

- Dispositif sport-art-études (SAE) au cycle d'orientation : <https://www.ge.ch/sport-art-etudes/cycle-orientation-sae>

Pour comprendre ces résultats

Source des données

Les données utilisées proviennent de la base de données scolaires (nBDS) du canton de Genève. Elles reflètent l'état de la nBDS au 31 décembre de chaque année, et la façon dont les scolarités sont enregistrées.

Organisation du cycle d'orientation

Le cycle d'orientation correspond au degré secondaire I de l'enseignement public. Son organisation actuelle du cycle d'orientation résulte d'une votation populaire acceptée par le peuple genevois le 17 mai 2009 sur la Loi 10176. Les élèves ayant obtenu en fin de primaire un total de 14 points (avec chaque moyenne égale ou supérieure à 4) ont accès au regroupement R3 ; celles et ceux qui ont obtenu au moins 11,5 points (avec chaque moyenne égale ou supérieure à 3.5) ont accès au regroupement R2 ; celles et ceux qui ont obtenu au moins 9 points (avec chaque moyenne égale ou supérieure à 3) ont accès au regroupement R1. À noter que la moyenne de français compte double dans le calcul des points.

Les maxima pour les effectifs d'élèves par classe prévus par le règlement du CO étant les mêmes entre le R1 et la section CT, entre le R2 et la section LC et entre le R3 et la section LS, une partie des résultats sont présentés en fonction de ces trois catégories.

Règlement du cycle d'orientation (RCO) C 1 10.26

Art. 24. Effectifs des classes

1. Les effectifs des classes tiennent compte des besoins pédagogiques des élèves et de la différenciation de l'enseignement nécessaire dans certaines classes.

2. Afin de permettre les réorientations en cours d'année et l'insertion dans les classes ordinaires des élèves issus des classes d'accueil, les effectifs moyens des classes ordinaires doivent être maintenus quelques unités en dessous des maxima pendant tout le processus de constitution des classes, avec une attention particulière à la 9e année, dans les regroupements 2 et surtout 3.

3. En cours d'année, les effectifs moyens des classes d'un établissement ne doivent, en principe, pas dépasser les maxima suivants : a) classes ateliers et classes d'accueil : 12 élèves ; b) regroupement 1 et section CT : 14 élèves ; c) regroupement 2 et section LC : 18 élèves ; d) regroupement 3 et section LS : 24 élèves ; e) classes sport et art : 20 élèves.

Classe multi-filières ordinaires / sport-art-études (SAE)

Depuis la rentrée 2020, un nouveau dispositif SAE a été mis en place. La scolarisation de ces élèves se fait en principe dans l'établissement de leur secteur (c'est-à-dire proche de leur domicile), dans des classes composées d'élèves SAE et d'élèves non-SAE des trois regroupements. La grille horaire est allégée de 6 à 7 périodes (soit 26-28 périodes au lieu de 32) pour permettre aux élèves SAE de pratiquer leur discipline artistique ou sportive quatre après-midis par semaine. Les élèves au bénéfice de ce dispositif doivent consacrer au minimum 8 heures à l'entraînement et/ou la pratique de leur discipline, du lundi au vendredi. Elles ou ils doivent également répondre aux conditions et niveaux sportifs/artistiques requis. Les élèves bénéficient, tout comme dans l'ancien dispositif, de libérations pour les compétitions et concours. En 2025, les classes sont composées principalement d'élèves de R3/LS mais on compte également une classe mixte de 11e CT/atelier qui accueille 2 élèves au profil SAE. Au total 738 élèves de ces classes ont un profil ordinaire et 414 élèves ont un profil sport-art-études.

Classes multi-filières 9e R1-R2

Ces classes sont apparues à la rentrée 2020 afin d'optimiser les ressources quand il n'y a pas suffisamment d'orientations en R1 à l'issue de la 8P pour ouvrir une classe dans un établissement du CO.

Classes d'accueil

Leur objectif est d'enseigner les bases du français aux élèves allophones de 12 à 15 ans lors de leur arrivée dans le canton (et, si nécessaire, leur assurer une mise à niveau scolaire). Certaines classes d'accueil regroupent des élèves de 9e et 10e, de 10e et 11e, voire des trois années de scolarité. La taille de ces classes est donc présentée sans distinction d'année de scolarité.

Un nouveau dispositif de classes d'accueil en immersion est en test dans quatre CO (Coudriers, Florence, Golette et Voirets). Les élèves suivent principalement leur scolarité en classe régulière, sauf les heures de français (une dizaine d'heures environ) qu'elles ou ils suivent en classe d'accueil. L'accueil en immersion concerne 38 élèves au 31 décembre 2025.

Classes ateliers

Les classes ateliers reçoivent les élèves en grande difficulté scolaire qui accomplissent la dernière année de leur scolarité obligatoire et ont besoin d'un programme spécifique et d'un encadrement approprié pour compléter leur bagage scolaire en lien avec un projet professionnel. Dans quelques établissements, des classes de 11e CT ayant très peu d'élèves peuvent également accueillir quelques élèves de classes ateliers dans des classes mixtes CT/ateliers (3 en 2018, 5 en 2019 et en 2020, 6 en 2021, 8 en 2022, 5 en 2023, 4 en 2024 et 3 en 2025).

Élèves en intégration partielle

Ces élèves ont une scolarité principale dans l'enseignement spécialisé et sont intégrés durant quelques périodes au cours de la semaine dans l'enseignement régulier. Leur nombre tend à augmenter avec la mise en œuvre de l'école inclusive : 12 élèves en 2014, 27 en 2015, 19 en 2016, 23 en 2017 et 2018, 41 en 2019, 48 en 2020, 60 en 2021, 37 en 2022, 47 en 2023, 67 en 2024 et 56 en 2025).

Concordat HarmoS

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire a entraîné deux modifications importantes : d'une part, l'obligation de scolarisation à 4 ans entrée en vigueur en 2011 et d'autre part, une nouvelle date de référence d'entrée en 1P fixée au 31 juillet, impliquant la suppression de la dispense d'âge simple qui acceptait les individus nés jusqu'au 31 octobre. À Genève, la nouvelle date de référence a été mise en place en trois années, en supprimant progressivement la possibilité de cette dispense pour les individus nés en octobre (rentrée 2010) puis en septembre (rentrée 2011) et en août (rentrée 2012). Cette mesure a été à l'origine de trois volées « creuses » avec chacune un déficit d'environ 350 élèves (car constituées de 11 mois de naissance au lieu de 12) à champ constant, c'est-à-dire hors changements migratoires et démographiques. Cet effet HarmoS a touché successivement toutes les années de scolarité de l'enseignement primaire jusqu'en 2019. La première volée impactée par HarmoS a quitté le CO à la fin de l'année scolaire 2020-21 ; la dernière volée impactée l'a quitté à la fin de l'année scolaire 2022-23.

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>